

Projet de mise en conformité et de rénovation de la Résidence d'Arenberg

La maison de repos, la Résidence d'Arenberg, a été construite en 1989. En 2008, le rapport d'inspection de la Région wallonne constate la non-conformité de la maison de repos au niveau de la parité des chambres à 2 lits par rapport aux chambres à 1 lit et signale que ces manquements doivent être levés pour le 1^{er} janvier 2010. Un délai supplémentaire a été obtenu en 2009, jusqu'au 1^{er} janvier 2015. Après plusieurs aléas économiques et techniques, le CPAS relance une procédure classique (architecte et entrepreneur) début 2013 pour la mise en conformité et rénovation de la résidence pour 85 lits suite à l'octroi de 4 lits supplémentaires le 1^{er} juillet 2012.

En parallèle du projet, comme fortement suggéré par la Région wallonne, le CPAS a étudié l'opportunité d'une unité de court séjour et d'un centre d'accueil de jour. Suite à cette analyse, une demande d'agrément sera donc déposée pour une unité de court séjour de 15 lits.

En ce qui concerne la rénovation, la situation actuelle de la MR se compose de 58 chambres : 35 chambres à 1 lit, 23 chambres à 2 lits. La transformation prévue prévoit donc de modifier les chambres doubles en chambres simples et de réaliser une extension de 29 lits afin de porter la capacité de la maison de repos à 85 lits en chambres individuelles.

Les principaux changements permettront de mettre en conformité ce qui ne l'était pas :

- transformation des chambres à 2 lits en chambre à 1 lit
- absence de local climatisé (réfectoire) pouvant accueillir l'ensemble des résidents ;
- absence de lieu de vie équipé d'un ordinateur permettant un accès à Internet ;
- réorganisation des locaux de séjours ;
- réorganisation de l'administration ;
- nécessité d'agrandissement de la buanderie ;

et des réorganisations fonctionnelles sont envisagées telles que :

- création d'un «cœur de vie» à la croisée des 3 ailes d'hébergement avec réorganisation des locaux de services ;
- aménagements de séjours dans les différentes ailes ;
- extension de la partie logistique et clarification de la zone cuisine ;
- réorganisation de l'administration et de l'accueil.

Le projet serait financé par l'octroi de subsides, la vente de terres agricoles et l'emprunt.



Nos élus



Sophie KEYMOLEN
Présidente du Centre Public d'Action Sociale
En charge de la santé, de l'aide sociale, de l'accueil de la petite enfance et des aînés, du logement, de l'aide aux personnes handicapées
Comité d'attribution des logements sociaux
36, Chemin de la Malpensée - 1430 Rebecq
sophie.keymolen@skynet.be - 0496/12 26 86



Hervé MEERSCHAUT
Echevin de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agriculture
Conseil de la zone de Police Ouest BW
Comité d'attribution des logements sociaux
1, Avenue Cantelaupe - 1430 Bierghes
hervemeersschaut@hotmail.com - 0474/35 17 16



Michel TONDEUR
Conseiller communal
Comités de suivi Carrières de Quenast et Bierghes et Chenil
Conseil Consultatif Communal des Aînés
Com. Consult. d'Aménag. Territoire et Mobilité (CCATM)
Conseil d'Administration de l'ALE
86, Chaussée Maieur Habils - 1430 Bierghes
michel.tondeur@skynet.be - 0497/85 21 30



Axel DEMOL
Échevin des Travaux de voiries et des bâtiments
Comité de suivi Carrières de Bierghes
Conseil d'Administration de IBW
Commission Paritaire Locale d'enseignement officiel (COPALOC)
A.G. de la Maison des Jeunes
59, Chaussée Maieur Habils - 1430 Bierghes
axel.demol@tvocablenet.be - 0475/25 26 68



Philippe HAUTERS
Echevin du Commerce et de la Participation citoyenne
Président de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)
Comité de concertation/négociation syndicale
Comités de suivi Carrières de Quenast et Chenil
6, Chaussée de la Genette - 1430 Rebecq
philippe.hauters@skynet.be - 0472/96 59 13



Cédric DE BROE
Conseiller du CPAS
Concertation Commune-CPAS
Comité d'attribution des logements sociaux
31, Chemin Basse Franchise - 1430 Rognon
ceddom@busmail.net - 0476/24 10 47

Nos membres du comité



Colette BOMBOIS-MENEGHELLO
Vice-Présidente du Centre Culturel Rebecq
Conseil d'Administration de Roman Pais
87, Rue de la Station - 1430 Quenast
colette.bombois@scarlet.be - 0486/21 83 59



Benjamin DE LONGHI
Commission Consultative des Sports
2, Avenue des Cerisiers Roses - 1430 Rebecq
benjaminlonghi@hotmail.com - 0478/74 35 62



Isabelle HERZET
Com. Consult. d'Aménag. Territoire et Mobilité (CCATM)
3, Chemin Maurice Bouvette - 1430 Rognon
biscot@skynet.be - 0497/88 45 71



Michel MARECHAL
Com. Consult. d'Aménag. Territoire et Mobilité (CCATM)
25, Chemin du Croly - 1430 Quenast
marechal.michel60@skynet.be - 0476/65 01 53



Dominique THIELS - CLEMENT
Com. Consult. d'Aménag. Territoire et Mobilité (CCATM)
37, Rue Anne Croix - 1430 Bierghes
clement.thiels@hotmail.be - 0496/10 33 70



Aurélie DE GODT
10, Chemin Tambourin - 1430 Rebecq
degodt.aurelie@gmail.com - 0470/52 42 07



Francine HOGNE
Comité de concertation/négociation syndicale
Conseil d'Administration de l'ALE
56, Rue du Buchot - 1430 Wisbecq
0478/050 491



Claude VAN BEVER
Conseil de Gérance du Hall Omnisports
13, Rue Charles Borremans - 1430 Bierghes
photoclaude@gmail.com - 0478/63 44 71



Alban ROBERT
38, Chaussée de la Genette - 1430 Rebecq
albanrobert@hotmail.com - 0475/89 53 92



Adrien VANDENDORRE
Commission Consultative des Sports
Président des Jeunes MR de Rebecq
Conseil d'Administration du Centre Culturel de Rebecq
56, Rue du Buchot - 1430 Wisbecq
vdbadri@hotmail.com - 0479/45 90 19

Au travail !

Un an après avoir intégré le Collège communal et après avoir pris nos repères par rapport à l'exercice de nos responsabilités, nous vous présentons le travail effectué à ce jour par nos Échevins et notre Présidente du CPAS.

De nombreux dossiers ont été initiés, notamment pour limiter les dégâts causés par les inondations et les écoulements de boues vers les quartiers menacés. En accord, avec les agriculteurs concernés, des fascines seront installées sur les terres agricoles dès réception de l'accord de la Province pour le financement de ce projet.

L'amélioration de nos voiries communales est un défi de taille pour lequel nous nous sommes attachés à évaluer les moyens disponibles et à mettre en œuvre pour répondre à l'attente de la population.

L'accueil de nos aînés et de la petite enfance nous tient à cœur. Des projets de rénovation de la Résidence d'Arenberg et de création d'un nouvel espace d'accueil de nos bambins à Bierghes ont été déposés.

Le développement économique de notre commune est une autre de nos priorités. Plusieurs rencontres avec nos commerçants nous ont permis de dégager des pistes pour améliorer l'accessibilité de nos commerces locaux. Un projet a été remis à la Province dont nous attendons l'accord de financement pour sa réalisation. Par ailleurs, la relance d'une association de commerçants est en cours, de même qu'une réflexion sur la redynamisation de notre marché du vendredi.

Ces différentes initiatives ont été développées dans le contexte difficile que connaissent les communes wallonnes suite à la réception de la circulaire de la Région imposant l'équilibre de nos finances dès 2014. Nous vous en parlons dans les pages suivantes.

Ces premières initiatives seront suivies des autres projets de notre programme qui seront intégrés dans le Programme Stratégique Transversal, nouvel outil de gestion pluriannuelle, proposé par la Région wallonne, auquel nous avons adhéré pour inscrire notre commune dans une dynamique de gestion moderne.

Au niveau de nos Régions, de notre pays et de l'Europe, des élections essentielles auront lieu le dimanche 25 mai 2014. Après notre succès aux élections communales et provinciales, le MR a l'ambition d'être aux affaires pour gérer au mieux de vos intérêts les transferts de compétences de la VI^{ème} réforme de l'État qui changeront significativement le paysage de notre pays. Le MR y présentera donc un programme ambitieux en matière d'enseignement, d'emploi, de développement économique, d'environnement, de mobilité, de justice, de sécurité, de fiscalité ou de santé.

Plus proche de nous, à la veille des fêtes de fin d'année, dans un contexte économique difficile qui semble s'améliorer, permettez-nous de vous présenter nos meilleurs vœux de succès et surtout de bonne santé à vous et celles et ceux qui vous sont cher(e)s !

Au nom du Comité MR de Rebecq

Philippe Hauters,
Président

j'ai **Me Rebecq**
Mouvement Réformateur

Et encore une très bonne santé et
une excellente année 2014 !



Editeur responsable - Philippe Hauters, Chaussée de la Genette 6 à 1430 REBECQ - Ne pas jeter sur la voie publique

j'ai **Me Rebecq**
Mouvement Réformateur
www.mrrebecq.be



Budget communal 2014 difficile mais équilibré !

En préalable, nous vous rappelons que **ce budget a été élaboré dans le strict respect de la circulaire de la Région wallonne, dictée par les directives européennes, imposant à toutes les communes de présenter un budget « ordinaire » 2014 en équilibre.**

Le déficit de l'ordre de EUR 800.000, provoqué par les dépenses estimées pour 2014, devait donc être réduit à zéro pour présenter un budget à l'équilibre !

Le Collège a décidé de répartir l'effort à parts égales entre les recettes et les dépenses.

Pour les recettes, diverses taxes et redevances ont été dès lors revues à la hausse, certaines d'entre elles n'ayant plus été adaptées depuis près de 10 ans.

Nous n'avons pu éviter d'augmenter l'additionnel à l'IPP de 8 à 8.5 %, avec un impact important pour les finances communales dès 2015.

Afin de limiter au maximum une majoration de l'impôt sur le travail (IPP) et donner à notre service « travaux » les moyens de répondre efficacement aux nombreux besoins en matière de voiries (entretien des égouts, propreté de l'espace public essentiellement), une taxe de salubrité de EUR 45 par ménage a été décidée.

Au niveau des dépenses, nous avons voulu maintenir le niveau global de l'emploi pour nous permettre d'assurer nos missions essentielles (enseignement, aménagement du territoire, travaux, missions sociales du CPAS, accueil de la petite enfance et de nos aînés.)

La principale réduction des dépenses de l'ordre de EUR 260.000 résulte du remboursement anticipé de la dette pour près de EUR 1.400.000, mesure indolore pour le citoyen. Ce remboursement a été possible grâce aux réserves cumulées d'exercices antérieurs au budget extraordinaire de près de EUR 3.275.000.

Les autres dépenses de fonctionnement, déjà au plus près de nos besoins, ont pu être réduites encore de près de EUR 100.000 dont 68.500 pour l'intervention de la commune dans le budget du CPAS.

Nous avons, hélas, dû nous résoudre à supprimer l'Office du Tourisme, avec le licenciement de l'agent en charge (mi-temps) et de facto une réduction des dépenses.

Malgré cette décision difficile, le Collège communal confirme sa volonté de renforcer le Tourisme dans notre entité, la réflexion en cours devant aboutir dans les prochains mois.

Nos réserves au budget extraordinaire (qui finance nos gros investissements) s'élèvent à EUR 2.300.000, compte tenu des fonds précédemment non utilisés et de dépenses déjà approuvées.

Ce montant important nous permettra de financer de nombreux travaux subsidiés par le Fonds d'investissement (voir article sur le sujet) sans devoir faire appel à l'emprunt. Cela nous permettra de réduire la dette communale de EUR 13.700.000 à 8.700.000, soit de près de 40 %, à l'échéance 2018. Ceci confirme l'évolution positive de nos finances communales, toutes choses restant égales.

Pour mémoire, les réserves disponibles à l'extraordinaire ne peuvent pas être utilisées pour combler un déficit au budget ordinaire.

Par le passé, le déficit à l'ordinaire était autorisé pour un maximum du tiers de ces réserves.

La circulaire budgétaire, interdisant dorénavant cette pratique comptable, nous a obligés à prendre les mesures énoncées ci-avant.

Ces mesures difficiles mais équilibrées sont le résultat d'un agenda imposé dans l'urgence, et sans alternative possible quelle qu'eût été la majorité au pouvoir. Nous n'avons d'ailleurs pas reçu de réponse à notre demande de pistes de réflexion de la part de l'opposition....

Nous espérons toutefois que ces mesures nous permettront de réduire la taxation dans les années à venir, comme nous nous y étions engagés dans notre programme, ne pouvant prévoir, à ce moment-là, la réception de la circulaire de la Région wallonne.



La taverne du Moulin : stop à l'intox, place à l'info !

Pour rappel, la convention de location des anciens tenanciers arrivait à échéance le 31 juillet dernier.

Etant donné qu'il ne s'agissait pas d'un bail commercial, celui-ci ne donnait pas de priorité de renouvellement.

La Taverne faisant partie du site Culturel et Touristique des Moulins, un appel public a donc légalement été lancé pour son exploitation après le 31.07.2013.

Comme décidé en Conseil communal le 15 mai 2013, un Jury indépendant a été désigné pour évaluer les projets déposés par les candidats sur base des éléments suivants :

- présentation d'un business plan
- l'expérience professionnelle
- l'équipe et le c-v des membres du personnel
- un projet de carte de menus et de boissons qui devront contenir des produits locaux
- un projet de collaboration avec l'Office du Tourisme et le Centre Culturel qui assurent l'animation du complexe

Nous avons saisi l'opportunité de la période de non-exploitation pour effectuer les travaux de rénovation bien nécessaires à savoir le sas d'entrée, les sanitaires, le chauffage et l'isolation des fenêtres, travaux pour lesquels nous félicitons nos ouvriers du service technique !

Des 3 candidatures présentées, le Jury a choisi celle de Manu Régibo dont le dossier répondait au mieux au projet communal. Cette candidature a été approuvée à l'unanimité par le Conseil communal et soumise à la Région wallonne, notre autorité de tutelle pour accord.

A notre grand étonnement, la Région a refusé sa candidature. Comme conseiller communal, il aurait dû démissionner de ce poste avant de présenter sa candidature.



Notre lecture du décret était toute différente car nous estimons que la démission devait intervenir à réception de l'accord de la tutelle. Pourquoi, en effet, imposer cette démission préalable mais sans possibilité pour le candidat de redevenir conseiller en cas d'un refus de la tutelle ? Nous avons donc pris contact avec la Région en ce sens.

En date du 29.10.2013, le Collège a informé le Conseil communal au cours duquel le candidat a confirmé publiquement son intérêt à la reprise.

Quelle fût donc notre surprise de recevoir 4 jours plus tard (02-11-2013), un recommandé de l'intéressé renonçant à la gérance de la Taverne du Moulin !

Notre déception est grande car malgré les remous de ce dossier, le Collège communal a toujours traité ce dossier sans considération politique, respectant fidèlement son engagement de suivre l'avis du Jury indépendant.

Après cette regrettable perte de temps, le Collège confirme sa détermination de ré-ouvrir dès que possible la Taverne et a décidé de lancer un nouvel appel à candidatures avec l'espoir de recevoir des candidatures valables et fiables, ce dont nous vous tiendrons informés, bien entendu !

Très beau succès de nos Délices de la Mer 2013 !

Notre repas annuel a, une fois de plus, rencontré un très beau succès, comme en témoignent les photos ci-dessous !

La qualité et la présentation de notre buffet, réalisé par les membres actifs de notre section, ont été unanimement appréciées.

Rendez-vous est pris pour l'an prochain, à vos agendas : le 04.10.2014 !

Plusieurs personnalités MR nous ont honorés de leur présence :

- Valérie Debue, Députée fédérale et Echevine à Nivelles,
- Jean-Paul Wahl, Député régional et communautaire, Bourgmestre de Jodoigne et Président de la Fédération MR du Brabant wallon
- Liselyne Louvigny, Echevine à Tubize

Un tout grand merci à tous d'avoir partagé ce beau moment de détente et de convivialité !



Un Fonds d'Investissement pour les travaux communaux !

Depuis l'arrivée du MR au Collège communal, Axel Demol, notre Echevin des travaux, en charge de la voirie et des bâtiments, s'est prioritairement intéressé à la réfection des voiries communales.

La Région wallonne a créé un Fonds d'Investissement qui couvre la durée d'une mandature communale et permet de réaliser des travaux subventionnés.

Si les travaux peuvent porter sur toute une série de réalisations (bâtiments, voiries...), le MR a fait le choix d'affecter l'entièreté de la somme à la rénovation des voiries communales.

Il sera programmé en deux phases : 2013 - 2016 et 2017 - 2018.

Le montant total de l'investissement de la première phase s'élève à EUR 1.533.822 dont 518.948 subventionnés.

Les voiries ci-dessous ont été choisies en fonction de l'urgence et ou de la dangerosité :

- | | |
|---|--------------------------------|
| - Rue de la Station (partie) et Rue de L'École (partie) | - Rue du Montgras (partie) |
| - Rue de l'École | - Route de Quenast (partie) |
| - Grand Place de Quenast (étude de projet et Aménagement) | - Réfection du Chemin du Croly |

Le choix du Collège a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal le 21 août 2013.

Au-delà de cette planification de réfections dans le cadre du Fonds d'Investissement, le service «travaux» s'efforce de remettre en état les autres voiries de l'entité, selon les mêmes critères d'urgence ou de dangerosité et d'embellir nos espaces publics, comme en témoignent les photos ci-dessous.

